

Conseil Communautaire du jeudi 27 janvier 2022

Délibération n° 1

Approbation d'une convention de cession d'un bien meuble entre DAHHER et la CATLP

Date de la convocation : le 17 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Louis CASTERAN
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST

M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Marie-Christine ASSOUERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Christophe CAVAILLES
M. Joël CAZEDEBAT
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
M. Sébastien CYPRES
M. Daniel DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO

M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
M. Stéphane NOGUEZ

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Philippe LASTERLE
M. Paul SADER
M. Claude CAUSSADE
M. Pierre DARRE
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
Mme Régine TOSON
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M.
Erick BARROQUERE-THEIL
M. Jean-Marc BOYA donne pouvoir à M.
Ange MUR
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne
pouvoir à M. Yannick BOUBEE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES

Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à M.
Romain GIRAL
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude CASTEROT donne pouvoir
à M. Jacques GARROT
M. Jean-François CAZAJOUS donne
pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU
Mme Christine CONTE donne pouvoir à M.
Philippe MASCLE
M. Jean-François DRON donne pouvoir à
M. Gérard TRÉMÈGE
M. Gilbert GRAVELEINE donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. Romain GIRAL

Absent(s) :

M. Guy VERGES
Mme Laurence ANCIEN
Mme Caroline BAPT
M. Yves CARDEILHAC
Mme Véronique DUTREY
M. Henri FATTA
M. Joseph FOURCADE

M. Paul HABATJOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Charles LACRAMPE
M. Frédéric LAVAL
Mme Myriam MENDES
M. Robert SUBERCAZES

Rapporteur : M. Gérard TRÉMÈGE

Objet : Approbation d'une convention de cession d'un bien meuble entre DAHER et la CATLP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°30 du Bureau Communautaire du 28 juin 2017 approuvant la convention entre l'Etat et la CATLP pour l'aménagement paysager et architectural du giratoire de la RN 21 à la sortie du péage A64 « Tarbes Ouest ».

EXPOSE DES MOTIFS :

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est compétente en matière de zone d'activité. A ce titre, elle réalise en tant que maître d'ouvrage, l'aménagement du giratoire de la RN 21 à la sortie du péage A64 sur la commune d'Ibos et à l'entrée du Parc des Pyrénées.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, la société DAHER AEROSPACE, qui fabrique et commercialise des avions monoturbo-propulseur de la gamme TBM sur son site de Louey, a proposé à la CATLP de lui céder gratuitement un avion TBM, afin qu'elle puisse l'installer de manière permanente en exposition sur ledit giratoire.

Il est proposé d'approuver la présente convention annexée, afin de définir les conditions de cession à titre gratuit, de transfert de propriété, de mise à disposition et d'installation de l'Avion TBM entre DAHER AEROSPACE et la CATLP.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la présente convention à intervenir entre la société DAHER AEROSPACE et la CATLP.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Conseil Communautaire du jeudi 27 janvier 2022
Délibération n° 2

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20220127-CC27012022_01-DE
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022

Conseil Communautaire du jeudi 27 janvier 2022

Délibération n° 2

Instauration d'un droit de préemption sur le territoire de la commune de Bernac-Dessus dans le cadre de la carte communale

Date de la convocation : le 17 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Louis CASTERAN
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRÈRE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR

Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Christophe CAVAILLES
M. Joël CAZEDEBAT
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
M. Sébastien CYPRES
M. Daniel DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Philippe JOUANLOU
Mme Agnès LABARTHE
M. Bernard LACOSTE

M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Philippe LASTERLE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Claude CAUSSADE
M. Pierre DARRE
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
Mme Régine TOSON
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M.
Erick BARROQUERE-THEIL
M. Jean-Marc BOYA donne pouvoir à M.
Ange MUR
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne
pouvoir à M. Yannick BOUBEE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES

Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à M.
Romain GIRAL
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude CASTEROT donne pouvoir
à M. Jacques GARROT
M. Jean-François CAZAJOUS donne
pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU
Mme Christine CONTE donne pouvoir à M.
Philippe MASCLE
M. Jean-François DRON donne pouvoir à
M. Gérard TRÉMÈGE
M. Gilbert GRAVELEINE donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Nathalie HUMBERT donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. Romain GIRAL

Absent(s) :

M. Guy VERGES
Mme Laurence ANCIEN
Mme Caroline BAPT
M. Yves CARDEILHAC
Mme Véronique DUTREY
M. Henri FATTA
M. Joseph FOURCADE

M. Paul HABATJOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Charles LACRAMPE
M. Frédéric LAVAL
Mme Myriam MENDES
M. Robert SUBERCAZES

Rapporteur : M. Patrick VIGNES

Objet : Instauration d'un droit de préemption sur le territoire de la commune de Bernac-Dessus dans le cadre de la carte communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la carte communale de la commune de Bernac-Dessus approuvée en date du 1^{er} août 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernac-Dessus en date du 7 janvier 2022, abrogeant et remplaçant la délibération du 19 février 2021, demandant à la Communauté d'Agglomération d'instaurer un droit de préemption sur un périmètre de sa carte communale,

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire en date du 24 mars 2021, ayant pour objet l'instauration du droit de préemption sur deux périmètres du territoire de la commune de Bernac-Dessus dans le cadre de la carte communale,

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération en date du 19 février 2021, la commune de Bernac-Dessus a sollicité la Communauté d'Agglomération, compétente de plein droit en matière de droit de préemption, pour l'instauration d'un droit de préemption sur 2 périmètres localisés de sa carte communale :

- Un périmètre n°1 pour la revitalisation du centre-bourg ;
- Un périmètre n°2 pour l'agrandissement du cimetière de l'Arrêt.

Le Conseil communautaire a délibéré en ce sens en date du 24 mars 2021, afin d'instaurer un droit de préemption sur lesdits secteurs.

Si le périmètre n°1 comprenait en majorité des parcelles constructibles de la carte communale, il était étendu à des parcelles non délimitées par celle-ci. Le périmètre n°2 était pour sa part localisé sur un secteur non délimité par la carte communale.

L'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme dispose néanmoins que « *les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée* ».

Dès lors, conformément à cet article, il convient d'abroger et remplacer la délibération n°2 du Conseil communautaire du 24 mars 2021, afin de définir un nouveau périmètre faisant l'objet d'une instauration du droit de préemption, comprenant uniquement des parcelles délimitées par la carte communale.

Ainsi, le Conseil municipal de la commune de Bernac-Dessus, par délibération en date du 7 janvier 2022, a demandé à la Communauté d'Agglomération d'instaurer un droit de préemption sur les parcelles cadastrées section A n°272, 273 et 276, afin de permettre la création d'espaces publics en continuité des bâtiments publics existants.

Considérant que l'instauration du droit de préemption permet à la Communauté d'Agglomération d'acquérir, dans les communes dotées d'une carte communale approuvée, des terrains faisant l'objet de cessions en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement dans un ou plusieurs périmètres délimités,

Considérant l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme, disposant que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale y ayant vocation, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, sachant que cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordées à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

Considérant que le droit de préemption peut s'exercer en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune de Bernac-Dessus d'instaurer un droit de préemption sur le périmètre ci-joint, en vue de la création d'espaces publics en continuité des bâtiments publics existants,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'abroger et de remplacer la précédente délibération du 24 mars 2021, et d'instaurer un droit de préemption sur le nouveau périmètre ci-annexé, comprenant les parcelles cadastrées section A n°272, 273 et 276.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'abroger et remplacer la délibération n°2 du 24 mars 2021 par la présente délibération;

Article 2 : d'instaurer un droit de préemption, tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme, sur le périmètre délimité de la carte communale de Bernac-Dessus ci-annexé, en vue de la création d'espaces publics en continuité des bâtiments publics existants ;

Article 3 : de procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption, à savoir :

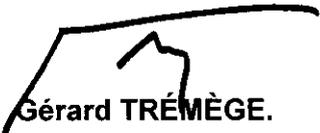
- La notification de la délibération à :
 - La Préfecture des Hautes-Pyrénées,
 - La Direction Départementale des Finances Publiques,
 - La Chambre Départementale des Notaires,
 - Le Barreau du Tribunal de Grande Instance de Tarbes,
 - Le Greffe du Tribunal de Grande Instance de Tarbes,
- L'affichage de la présente délibération au siège de la Communauté d'agglomération et à la Mairie de Bernac-Dessus pendant un mois,
- Sa transmission au représentant de l'Etat,
- La mention de cette décision dans deux journaux publiés dans le Département,
- La publication au registre des délibérations,
- L'insertion au recueil des actes administratifs.

Article 4 : de préciser que la délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités ci-dessus ;

Article 5 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Conseil Communautaire du jeudi 27 janvier 2022
Délibération n° 3

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20220127-CC27012022_02-DE
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022

Conseil Communautaire du jeudi 27 janvier 2022

Délibération n° 3

Partenariat pédagogique et artistique 2021-2024 entre le CRD Pau Béarn Pyrénées et le CRD Tarbes Lourdes Pyrénées

Date de la convocation : le 17 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Francis BORDENAVE
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Louis CASTERAN
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR

Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Marie-Christine ASSOUERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Christophe CAVAILLES
M. Joël CAZEDEBAT
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
M. Sébastien CYPRES
M. Daniel DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
M. Bernard LACOSTE

M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK

M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Philippe LASTERLE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Claude CAUSSADE
M. Pierre DARRE
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
Mme Régine TOSON
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M.
Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Jean-Marc BOYA donne pouvoir à M.
Ange MUR
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Marc BEGORRE
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne
pouvoir à M. Yannick BOUBEE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M.
Patrick VIGNES

Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à M.
Romain GIRAL
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude CASTEROT donne pouvoir
à M. Jacques GARROT
M. Jean-François CAZAJOUS donne
pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU
Mme Christine CONTE donne pouvoir à M.
Philippe MASCLE
M. Jean-François DRON donne pouvoir à
M. Gérard TRÉMÈGE
M. Gilbert GRAVELEINE donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Nathalie HUMBERT donne pouvoir à
Mme Marion MARIN
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. Romain GIRAL

Absent(s) :

M. Guy VERGES
Mme Laurence ANCIEN
Mme Caroline BAPT
M. Yves CARDEILHAC
Mme Véronique DUTREY
M. Henri FATTA
M. Joseph FOURCADE

M. Paul HABATJOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Charles LACRAMPE
M. Frédéric LAVAL
Mme Myriam MENDES
M. Robert SUBERCAZES

Rapporteur : M. Gérard TRÉMÈGE

Objet : Partenariat pédagogique et artistique 2021-2024 entre le CRD Pau Béarn Pyrénées et le CRD Tarbes Lourdes Pyrénées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Les deux conservatoires à rayonnement départemental (CRD) des agglomérations Tarbes-Lourdes-Pyrénées et Pau-Béarn-Pyrénées amplifient leur collaboration initiée depuis de nombreuses années dans divers domaines pédagogiques.

De nombreuses initiatives communes ont été mises en œuvre depuis les années 2007-2008 comme l'Académie Symphonique, les échanges de cours en musiques traditionnelles, concerts des orchestres d'harmonie, l'accueil de productions pédagogiques, de résidence de compositeurs (Pascal Zavarro), etc.

Conscients de l'intérêt réciproque de cette coopération, les deux établissements ambitionnent de mutualiser leurs missions en mettant leurs moyens et capacités en commun afin de développer le service à leurs usagers.

L'enrichissement des cursus, de l'offre pédagogique et culturelle, la mise en œuvre des classes préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) constituent le socle de cette première étape.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

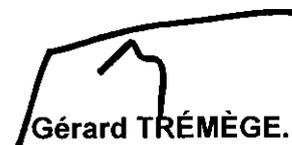
DECIDE

Article 1 : de passer une convention avec l'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, fixant les conditions de ce partenariat entre les conservatoires à rayonnement départemental Pau-Béarn-Pyrénées et Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour trois années scolaires, soit jusqu'au 31 août 2024.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Conseil Communautaire du jeudi 27 janvier 2022
Délibération n° 4

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20220127-CC27012022_03-DE
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022

Conseil Communautaire du jeudi 27 janvier 2022

Délibération n° 4

Délibération d'intention - Perspective de demande d'agrément commune des Conservatoires de Pau, Bayonne Côte basque, Agen, Tarbes et des Landes, afin d'assurer une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant

Date de la convocation : le 17 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE	M. Roger LESCOUTE
M. Patrick VIGNES	Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Thierry LAVIT	M. Alain LUQUET
M. Yannick BOUBEE	M. Ange MUR
M. Fabrice SAYOUS	Mme Chantal PAULIEN
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	Mme Cécile PREVOST
M. Jérôme CRAMPE	M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE	Mme Nicole SARRAMEA
M. Denis FEGNE	Mme Lola TOULOUZE
M. Marc BEGORRE	Mme Maryse VERDOUX
Mme Valérie LANNE	M. Christian ZYTYNSKI
Mme Evelyne RICART	M. Vincent ABADIE
M. André LABORDE	M. Eric ABBADIE
M. Jean-Claude PIRON	Mme Christine ABBADIE-CHELLE
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Marie-Christine ASSOUERE
M. Emmanuel ALONSO	M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Marie-Paule BARON
M. Erick BARROUQUERE-THEIL	M. Gérard BOUE
M. Francis BORDENAVE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean BURON	M. Lucien BOUZET
Mme Marie-Henriette CABANNE	Mme Elisabeth BRUNET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Rebecca CALEY
M. Louis CASTERAN	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Luc DOBIGNARD	M. Christophe CAVAILLES
Mme Andrée DOUBRERE	M. Joël CAZEDEBAT
M. Philippe ERNANDEZ	M. Hervé CHARLES
M. Jacques GARROT	Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Jean-Paul GERBET	M. Serge CIEUTAT
M. Romain GIRAL	Mme Christelle COATRINE
M. Christian LABORDE	M. Sébastien CYPRES
Mme Yvette LACAZE	M. Daniel DARRE
M. David LARRAZABAL	M. Mohamed DILMI

M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS

Mme Marion MARIN
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Philippe LASTERLE
M. Paul SADER
Mme Martine SIMON
M. Claude CAUSSADE
M. Pierre DARRE
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
Mme Régine TOSON
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M. Jacques GARROT
M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Jean-Marc BOYA donne pouvoir à M. Ange MUR
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Marc BEGORRE
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE
M. Guillaume ROSSIC donne pouvoir à M. Patrick VIGNES

Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à M. Romain GIRAL
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude CASTEROT donne pouvoir à M. Jacques GARROT
M. Jean-François CAZAJOUS donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU
Mme Christine CONTE donne pouvoir à M. Philippe MASCLE
M. Jean-François DRON donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Gilbert GRAVELEINE donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Nathalie HUMBERT donne pouvoir à Mme Marion MARIN
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. Romain GIRAL

Absent(s) :

M. Guy VERGES
Mme Laurence ANCIEN
Mme Caroline BAPT
M. Yves CARDEILHAC
Mme Véronique DUTREY
M. Henri FATTA
M. Joseph FOURCADE

M. Paul HABATJOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Charles LACRAMPE
M. Frédéric LAVAL
Mme Myriam MENDES
M. Robert SUBERCAZES

Rapporteur : M. Gérard TRÉMÈGE

Objet : Délibération d'intention - Perspective de demande d'agrément commune des Conservatoires de Pau, Bayonne Côte basque, Agen, Tarbes et des Landes, afin d'assurer une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis plusieurs années, les Conservatoires du Sud-Aquitain travaillent en réseau pour l'organisation des épreuves d'entrée, d'évaluation et de sortie du cycle spécialisé (Cycle d'Orientation Professionnelle). Une convention cadre et un règlement commun des examens (en pièces jointes) précisent cette collaboration.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine mettant en place des Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur dans les établissements habilités pour cela, nous incite à faire évoluer cette collaboration.

- Il est à présent possible pour les conservatoires de solliciter un agrément spécifique – dissocié du niveau de classement de l'établissement – permettant d'ouvrir une ou plusieurs filières de formation visant à accueillir des étudiants préparant l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant ;
- Une telle demande d'agrément peut être accordée conjointement à plusieurs établissements lorsque le cursus d'enseignement spécifique résulte d'une convention entre ces établissements ;
- L'article 53 de la loi du 7 juillet a instauré une procédure d'agrément et ouvert un droit à bourse et au statut d'étudiant, aux élèves majeurs de ces Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur.

La possibilité pour des élèves désirant accéder à l'enseignement supérieur en musique, danse ou théâtre de s'y préparer à proximité de leur domicile est un véritable enjeu de démocratie culturelle et d'équité territoriale.

Aussi, les termes de l'actuelle convention de mise en réseau des conservatoires doivent être actualisés et révisés dans une concertation entre collectivités territoriales et/ou E.P.C.I., sous l'égide des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver cette délibération d'intention, et autorise les services concernés à mener une étude approfondie concertée sur la pertinence et les moyens nécessaires à une possible demande commune d'agrément entre les partenaires signataires ; entendu que, en pareil cas, une délibération spécifique serait proposée à votre approbation.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette délibération d'intention.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.